

**Service instructeur**

DIRT - Direction des routes et des transports

**Service consulté**

**PROJET D'AGGLOMERATION DE BALE - STRATEGIE TRINATIONALE ROUTES**

Résumé : Les cantons suisses de Bâle Ville, Bâle Campagne, Argovie et Soleure, ainsi que le Landkreis de Lörrach en Allemagne et la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières ont constitué une structure associative "AggloBasel" pour porter le programme d'agglomération de Bâle, outil de planification qui coordonne le développement des transports et de l'urbanisation et qui soumet, tous les quatre ans, un programme de mesures à la Confédération Suisse en vue de leur cofinancement.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'AggloBasel de participation du Département du Haut-Rhin à hauteur de 2 000 € à la poursuite de l'élaboration de l'axe "Stratégie tri nationale Routes" de ce programme d'agglomération.

**I. Le programme d'agglomération de Bâle**

L'agglomération tri-nationale de Bâle compte actuellement 127 communes, dont 74 en Suisse, 44 en Allemagne et 10 en Alsace (et bientôt 40 avec la prochaine fusion de la Communauté d'Agglomération des 3 Frontières avec les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau). La zone de chalandise totale comprend environ 700 000 habitants. Selon les projections actuelles, la population de l'agglomération de Bâle passera à plus de 800 000 habitants en 2030.

Le Conseil fédéral suisse a adopté en 2001 une politique des agglomérations fédérales et a demandé aux cantons, villes et municipalités d'élaborer des programmes d'agglomération.

Un programme d'agglomération est un outil de planification qui permet la coordination des questions transversales dans une région métropolitaine et qui coordonne le développement des transports et de l'urbanisation. Tous les quatre ans, un programme de mesures est soumis à la Confédération suisse en vue de leur cofinancement.

Les cantons suisses de Bâle Ville, Bâle Campagne, Argovie et Soleure, le Landkreis de Lörrach et la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières ont constitué une structure associative « AggloBasel » pour porter le programme d'agglomération de Bâle.

La « 2<sup>ème</sup> génération » de ce programme en 2012 a conduit à la mise en œuvre de projets importants côté français tels que le tramway 3 à SAINT-LOUIS et la voie piétonne-vélos sur la berge du Rhin entre St Johann et HUNINGUE, qui sont en cours de réalisation.

La « 3<sup>ème</sup> génération » du programme d'agglomération, qui doit aboutir en 2016, est actuellement en cours d'élaboration et en concertation avec tous les partenaires. Elle se concentre sur quatre axes prioritaires : « Mise en œuvre de la vision d'avenir », « RER trinational », « Stratégie trinationale Routes » et « Piéton et vélo ».

## **II. La stratégie trinationale Routes**

Le Département du Haut-Rhin a été invité, depuis 2014, à participer aux réunions de travail et participatives pour l'élaboration de la « Stratégie trinationale Routes ».

Cette démarche a plus particulièrement conduit à proposer :

- Une définition commune d'un réseau routier à l'échelle de l'agglomération (carte du réseau « cible » dans son état actuel, ci-annexée) ;
- Une identification de points faibles de ce réseau (cartes par corridor ci-annexées) ;
- Un projet de réseau routier à l'horizon 2035 (carte du réseau routier « cible » horizon 2035 ci-annexée).

La liste des projets routiers susceptibles d'être inscrits dans la 3<sup>ème</sup> génération du programme est en cours d'élaboration, sur cette base. Ces projets peuvent, sous certaines conditions strictes, bénéficier d'un cofinancement de la Confédération suisse pouvant aller jusqu'à 50%.

Côté français, les projets suivants ont d'ores et déjà été pré-inscrits dans cette liste :

- L'aménagement de la RD105 à SAINT-LOUIS ;
- Le contournement de HESINGUE et HEGENHEIM ;
- L'aménagement de l'échangeur A35/RD105 ;
- La plateforme douanière sur A35 à SAINT-LOUIS.

Des mesures de gestion commune de la circulation sont également en cours d'études.

Il n'est cependant pas encore acquis que la Confédération suisse accepte de participer au financement de ces projets, notamment les deux derniers qui sont déjà en grande partie financés par l'Etat français dans le cadre du CPER 2015-2020.

Lors de la dernière réunion de travail, le chef de projet d'AggloBasel a également proposé la répartition suivante du financement nécessaire à la poursuite de l'élaboration de cette stratégie :

- Canton de Bâle Ville: 14 000 CHF
- Canton de Bâle Campagne: 14 000 CHF
- Canton d'Argovie: 6 000 CHF
- Canton de Soleure: 3 000 CHF
- Landkreis Lörrach/ RVHB: 6 000 CHF
- Communauté d'Agglomération des 3 Frontières: 3 000 €
- Département du Haut-Rhin: 2 000 €

Le programme d'agglomération de Bâle prend en charge les frais de rédaction, traduction, ... à hauteur d'environ 15 000 CHF.

Compte tenu des financements déjà obtenus pour les projets d'intérêts départementaux précités dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> génération de ce programme et des financements sollicités

pour certains des grands projets routiers précités dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> génération de ce programme, il semble opportun que le Département réponde favorablement à cette sollicitation.

Je vous propose en conséquence de bien vouloir :

- approuver le versement d'une participation du Département à hauteur de 2 000 € au titre de la poursuite de l'élaboration de l'axe « stratégie trinationale routes » du programme d'agglomération de BALE ;
- autoriser le prélèvement de 2 000 € sur le programme A738, chapitre 65, fonction 621, nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN